



Paris, septembre 2020

PROGRAMME DE RÉSIDENCES
ART EXPLORA – CITÉ INTERNATIONALE DES ARTS

Art Explora et la Cité internationale des arts s'associent pour co-construire un programme inédit à destination des artistes et chercheur-euses du monde entier.

LA FONDATION ART EXPLORA

Convaincue que la culture est un outil de dialogue et de cohésion sociale, la fondation Art Explora s'engage, à travers tous les projets qu'elle entreprend, à réduire les fractures culturelles en favorisant l'accès du plus grand nombre aux arts et à la culture.

Pour mener à bien cette mission d'intérêt général, la fondation défend plusieurs projets : créer une plateforme digitale de découverte des arts et de l'histoire de l'art qui s'adressera au plus grand monde ; s'installer dans un lieu d'exposition historique doté d'un magnifique parc où les liens entre art, sciences et nature seront mis en valeur ; proposer des dispositifs itinérants tels que le MuMo, musée mobile en collaboration avec le Centre Pompidou ou le voilier ArtExplorer conçu comme un musée flottant, à la rencontre des populations de tous les continents du globe.

LA CITE INTERNATIONALE DES ARTS

Depuis sa création en 1965, la Cité internationale des arts accueille en résidence des artistes de tous les pays. C'est un lieu de vie ouvert au dialogue entre les cultures, où les artistes rencontrent leurs publics et des professionnel-le-s.

La Cité internationale des arts s'étend sur deux sites complémentaires, l'un dans le Marais et l'autre à Montmartre. En partenariat avec 135 organismes français et internationaux, elle accueille chaque mois plus de 300 artistes de toutes disciplines, de toutes générations et de toutes nationalités pour des résidences de deux mois à un an.

Le partenariat avec la Fondation Art Explora se déploie sur le site de Montmartre, à deux pas du Sacré-Cœur. Depuis 1971, la Cité internationale des arts y développe des programmes de résidences dans une quarantaine d'ateliers, dans huit bâtiments entourés d'un grand jardin boisé. Au sein de cet ensemble, la Villa Radet abrite aujourd'hui des ateliers de travail et des espaces d'exposition.





LE PROGRAMME DE RÉSIDENCE : PROFILS RECHERCHÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Deux programmes sont proposés :

- **Programme SOLO** : pour les artistes uniquement. Résidence de 6 mois à partir de mars 2021. 2 sessions par an accueilleront chacune 6 artistes (soit 12 artistes accueilli-e-s chaque année) : mars-août et septembre-février.
- **Programme DUO** : pour la collaboration entre un-e chercheur-euse et un-e artiste. Résidence de 3 mois à partir de mars 2021. 4 sessions par an accueilleront chacune un duo artiste – chercheur-euse (soit 4 artistes et 4 chercheur-euses accueilli-e-s chaque année) : mars-mai, juin-août, septembre-novembre et décembre-février.



Les deux programmes sont ouverts aux artistes et chercheur-euses de toutes les nationalités, sans limite d'âge. Les artistes éligibles sont ceux qui peuvent justifier d'une activité professionnelle de cinq ans minimum.

Disciplines artistiques éligibles : **arts plastiques, arts performatifs, art numérique.**

Domaines de recherche éligibles : **sciences humaines, sciences sociales, sciences, innovation technologique & développement durable, critique d'art & commissariat d'exposition.**

Les artistes et chercheur-euses devront présenter un projet qui interroge les liens art/ sciences et le thème de **l'exploration scientifique, l'exploration technologique et l'exploration du monde** (notamment la promotion de scènes artistiques locales plus émergentes).

20 résident-e-s seront ainsi sélectionné-e-s chaque année. Outre l'évaluation du parcours professionnel du-de la candidat-e, les membres du comité accordent une attention particulière à la qualité du projet.

Le comité de sélection est composé de grandes personnalités du monde de l'art et de la recherche et de représentant-e-s de la Cité internationale des arts et de la Fondation Art Explora. Il se réunira en décembre 2020.

Membres du comité de sélection :

- **Vinciane Despret** : philosophe des sciences, professeure à l'Université de Liège et à l'Université Libre de Bruxelles (Belgique)
- **Koyo Kouoh** : directrice générale et conservatrice en chef du Zeitz MOCAA (Afrique du Sud)
- **Christine Macel** : conservatrice en chef au Centre Pompidou (France)
- **Hans-Ulrich Obrist** : co-directeur des expositions et directeur des projets internationaux de la Serpentine Gallery (UK)
- **Nataša Petrešin-Bachelez** : commissaire d'exposition interdépendante
- **Philippe Vergne** : directeur du musée Serralves (Portugal)

La première session de résidences débutera en **mars 2021**.





LES ATELIERS-LOGEMENTS ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Conditions de la résidence

Chaque résident-e bénéficiera :

- D'une résidence de 6 mois pour les artistes du programme SOLO ; d'une résidence de 3 mois pour les artistes et chercheur-euses du programme DUO
- D'un atelier logement d'environ 50m², équipé et meublé
- D'une bourse de vie de 1000 euros par mois
- D'une aide à la production allant jusqu'à 3000 euros pour toute la durée de la résidence, délivrée sur justificatif et selon les spécificités du projet
- D'un accompagnement à la réalisation du projet

Les résident-e-s s'engagent à respecter le règlement général et à accepter les dates de résidence qui auront été accordées par le comité de sélection.

Lors de sa résidence, l'artiste et/ou le-la chercheur-euse sera sollicité-e pour participer à la vie du site : il-elle participera à des rencontres avec les publics (scolaires, associatifs), des visites d'atelier par des professionnel-le-s du monde de l'art, des workshops, conférences ou toute autre activité valorisant sa pratique et permettant de la faire connaître au plus grand nombre.

Une restitution du projet de résidence sera envisagée en accord avec le projet, le format et la discipline artistique.

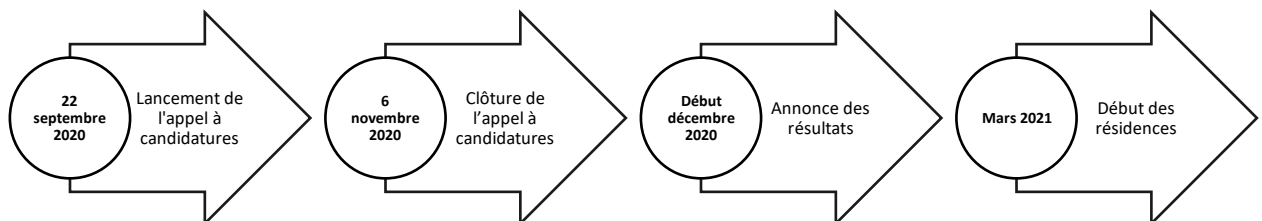
Dépôt de candidature

Les artistes ou chercheur-euses intéressé-e-s doivent proposer un projet sur les candidatures en ligne en français ou en anglais (pas d'autre langue acceptée) qui inclut :

- Un portfolio de projets passés pertinents par rapport au projet proposé : max 20 pages
- Un CV ou biographie détaillée : max 2 pages
- Une description du projet artistique ou de la recherche qui sera développé pendant sa résidence (description générale, étapes de construction du projet, rendu) : max 5 pages
- Une lettre de motivation sous forme écrite (max 2 pages) ou vidéo (max 5 min) qui décrit le projet proposé et la pertinence de sa proposition par rapport aux objectifs du programme de résidence Art Explora x Cité internationale des arts

Les candidatures se font via le formulaire en ligne. Une fois votre candidature finalisée, vous ne pourrez plus la modifier.

CALENDRIER



CONTACT

residences@artexplora.org